

testaments, etc., dont la première édition fut publiée à Lyon en 1594. Voyez l'article Troncy (du) dans la *Biographie Universelle*.

1586. « Guillaume Roville, imprimeur et libraire à Lyon, fait son testament devant M^e Garnier, notaire, et lègue à l'hôpital sa maison de l'Ange, une des quatre qu'il possédait dans la rue Mercière; il veut que les revenus en soient accumulés, pour être remis, chaque cinquième année, à ceux de ses descendants que la famille assemblée reconnaîtrait les plus pauvres. — G. Roville compléta ses dispositions de dernière volonté par un codicille du 17 juin 1589, et mourut peu de temps après. Voyez l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, par M. Dagier, et les *Nouveaux Mélanges* de M. Bregnot du Lut, pag. 172 et suiv.

1799. 18 Mort de Jean-Etienne Montucla, célèbre mathématicien, né à Lyon, en 1725, auteur d'une *Histoire des Mathématiques*, etc.

1502. 19 Le maréchal de Saint-André, gouverneur de Lyon, est tué à la bataille de Dreux.

1765. 20 Mort du Dauphin, fils de Louis XV. — La cour arrête que le deuil sera de six mois. — A cette époque le commerce était languissant, et Lyon surtout commençait à se ressentir de la stagnation des affaires. Les fabricants et les marchands de notre ville adressèrent au roi de très-humbles remontrances pour qu'il abrégât la durée d'un deuil qui pouvait leur être si funeste. Nous ignorons quel fut le résultat de leurs doléances; mais ce que nous savons bien, c'est que la misère des ouvriers en soit fut grande, comme on peut le voir dans l'*Histoire de l'Hôtel de Dieu* par M. Dagier, tome 2, page 163. Ces pauvres ouvriers crurent aussi devoir porter leurs plaintes aux pieds du roi bien-aimé, et c'est en vers qu'ils lui adressèrent la supplique suivante, que nous croyons inédite :

Six mois de deuil pour le Dauphin :

Dix ans, si l'habit noir peut lui rendre la vie....

Mais aux pieds d'Atropos comme on gémit en vain,

Puisqu'il est mort de maladie

Faut-il que nous mourrions de faim?

Sire, du travail ou du pain!

Une circonstance semblable se présenta en 1774, après la mort de Louis XV. Le deuil devait être de huit mois; mais sur les représentations du Commerce, et principalement de M. Pernon, député de la ville de Lyon, Louis XVI décida que le deuil ne serait que de sept mois. *Mémoires secrets* de Bachaumont, tome XXVIII, page 236.

1757. » Un arrêt du Conseil-d'Etat confirme dans la qualité de forains les